Droit de recours

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1077

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LECTURE

Savoir réel et connaissances fondamentales

Le nombre des diplômés augmente parallèlement à celui des personnes ne sachant pas rédiger ou faire une opération arithmétique simple.

(*yj*) Sous nos latitudes industrialisées, l'analphabétisme a certes été éradiqué, grâce à l'école publique-gratuite-et-obligatoire. Or voilà que ressurgit le mal, sous une forme moins apparente mais tout aussi grave: l'illettrisme, dit aussi analphabétisme fonctionnel. Le professeur Girod en observe les progrès, en Suisse aussi, sans explicitement suggérer la parade. Le choc est violent, inattendu. Dès le premier des «essais introductifs» qui composent son dernier ouvrage sur *Le savoir réel de l'homme moderne* (Paris,PUF,1991), Roger Girod assène les indiscutables résultats des examens annuels des recrues: *«En Suisse, l'instruction générale de base des jeunes hommes avait beaucoup progressé jadis et atteint un très bon niveau d'ensemble au début du 20e siècle. Jusqu'à preuve du contraire, il convient en outre de tenir pour vraisemblable que dans ce pays et aussi aux Etats-Unis, la période des progrès réels de l'instruction générale de base appartient au passé.»*

Génération illettrisme

Pour aider le lecteur à surmonter le choc, le professeur Girod fait aussitôt la distinction entre le niveau formel d'instruction, qui s'est élevé de façon remarquable dans les dernières décennies, et le niveau réel, qui ne paraît pas avoir suivi. D'un côté, les hautes écoles «produisent» de plus en plus de diplômés, et de l'autre les personnes sont de plus en plus nombreuses qui savent certes lire-écrire et compter, sans pour autant être capables de rédiger convenablement un texte simple ni d'effectuer un calcul même élémentaire.

On ne sait pas exactement quand cette société à deux niveaux de qualification s'est instaurée, mais il semble que le renversement de tendance soit postérieur à 1975. Cela ferait donc moins d'une génération que le savoir en matière de lecture et de calcul s'est orienté à la baisse. Baisse rapide si l'on en juge d'après l'écart par rapport à la situation observée en début de siècle: en 1910-1913, la proportion des recrues obtenant des résultats satisfaisants en lecture atteignait 90%, pour tomber à 71% en 1984; pour le calcul, les chiffres correspondants marquent aussi une chute d'une vingtaine de points, de 77% à 58%.

Il y aurait là de quoi alimenter la polémique sur les contre-performances de nos systèmes scolaires cantonaux, sur la déqualification des enseignants, ou encore sur les effets ralentisseurs de la composition culturellement toujours plus bariolée des classes d'école. Girod évite bien de tomber dans le piège, se gardant de tout commentaire explicatif sur les réalités observées, même quand elles apparaissent paradoxales.

Donner l'envie d'apprendre

Ainsi, à l'heure où l'illettrisme fait des progrès sensibles, on note une très nette élévation du QI. Est-ce à dire que les tests servant à établir le fameux quotient ne donnent pas la vraie mesure du potentiel intellectuel des individus ? Non, il faut chercher ailleurs l'explication du paradoxe: si l'illettrisme et le QI peuvent progresser en parallèle, c'est que cette nouvelle forme d'analphabétisme traduit une diminution de la capacité de compréhension générale alors que le quotient intellectuel mesure la faculté d'adaptation de l'individu, basée sur des connaissances techniques.

Or, si l'on donne la priorité à la formation de la personne plutôt qu'à un apprentissage spécialisé, il faut s'engager très fort en faveur de l'acquisition de connaissances moins «utilitaires» et de notions moins prestigieusement «scientifiques». Non que, par exemple, la langue anglaise, l'instruction civique ou la maîtrise de l'outil informatique représentent des savoirs de seconde zone, à remplacer d'urgence par la philosophie, l'histoire ou l'analyse de texte. Mais la formation est un processus continu: il faut avoir le besoin profond de la poursuivre et posséder les instruments intellectuels nécessaires. Et pour cela, rien ne vaut les disciplines d'éveil, qui excitent la curiosité, donnent l'envie d'apprendre, stimulent la réflexion, mobilisent la personne elle-même et toutes ses capacités.

«Le désir est le ressort du learning», constate le professeur Girod. Le désir, c'est le besoin éprouvé, la motivation, ou encore, pour reprendre le terme économique utilisé par l'auteur, la demande, dont les variations déterminent celles du niveau des connaissances d'une population. Ainsi, la somme des besoins individuels représente une demande collective, faisant en définitive l'enrichissement des personnes et la prospérité de la société.

Cette relation entre le désir d'acquérir les moyens d'apprendre et l'attente à l'égard des institutions d'enseignement représente un beau thème de méditation pour tous ceux qui s'occupent, dans notre pays *«sans matière première autre que la matière grise»*, de formation professionnelle et de développement économique. ■

DROIT DE RECOURS

Le curieux silence des automobilistes

(*jd*) Après le rocambolesque essai de limitation des vitesses sur les routes nationales l'été passé, la plupart des cantons ont fait savoir tout le mal qu'ils pensaient de ce système à la carte qui permet à la Confédération de se laver les mains. Mais s'ils se décident à faire usage de ce droit, notamment aux alentours des agglomérations, les cantons se voient confrontés à une procédure caricaturalement tatillonne: ils doivent non seulement obtenir le feu vert de Berne, mais un droit de recours des particuliers est encore ouvert contre leur décision. Une procédure particulièrement inadaptée lorsque les autorités sont contraintes d'agir rapidement face à une situation de pollution. On fustige beaucoup ces temps l'utilisation prétendument abusive du droit de recours et l'on se propose d'en limiter la portée (DP nº 1076). Aux dernières nouvelles ces milieux ne semblent pas avoir protesté contre cette nouvelle embûche à l'action efficace des autorités. Cette discrétion est d'autant moins compréhensible qu'on voit mal quel intérêt primordial les automobilistes ont à défendre dans cette affaire. ■